

SOMALIE

Date des élections: 31 décembre 1984

But de la consultation

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Somalie, l'Assemblée du peuple, se compose de 171 membres élus pour 5 ans. En outre, conformément à la Constitution, le Président de la République peut nommer à l'Assemblée jusqu'à 6 personnes parmi les personnalités des domaines scientifique, culturel et artistique ou les patriotes jouissant d'une grande considération.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens somalis âgés de 18 ans révolus, à l'exception des malades mentaux, des prisonniers et des personnes mises au ban de la société ou privées de leurs droits électoraux par suite d'une condamnation pénale.

Sont éligibles à l'Assemblée les électeurs qualifiés instruits, âgés de 21 ans révolus et fidèles à la politique née de la Révolution (de 1969), au Règlement et au programme du Parti, à l'exception des citoyens connus pour leur tribalisme, leur régionalisme et leur poursuite d'intérêts personnels et ceux qui agissent notoirement contre l'intérêt général.

Le pays tout entier constitue une seule circonscription. Les candidatures sont proposées au moins 20 jours avant la date du scrutin par le Comité central du Parti socialiste révolutionnaire de Somalie (SRSP) sur une liste nationale contenant au moins 20 candidatures de réserve. Les candidatures sont publiées 10 jours plus tard et chaque électeur vote pour la liste intégrale. Le scrutin n'est déclaré valide que si la majorité de l'électorat approuve cette liste; si elle la rejette, il est procédé à un deuxième scrutin dans un délai de six mois.

En cas de vacance de sièges, il est fait appel aux candidats en tête de la liste de réserve désignés en même temps que les membres titulaires de l'Assemblée.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La date des élections générales de 1984 - le deuxième scrutin depuis le coup d'Etat de 1969 - a été fixée par décret du Président de la République, le Major général Mohammed Siad Barre.

Le jour du scrutin, la liste unique des 171 candidats du Parti socialiste révolutionnaire de Somalie (SRSP), présentée à l'électorat, a reçu 99,84% des suffrages exprimés. Parmi les élus, 46 au total étaient des nouveaux à l'Assemblée du peuple.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée du peuple

Nombre d'électeurs inscrits.	4220466	
Votants.	4214667	(99,86%)
Bulletins blancs ou nuls.	1 990	
Suffrages valablement exprimés.	4212677	
Suffrages en faveur du Parti socialiste révolutionnaire de Somalie (SRSP).	4207977	

Formation politique	Nombre de sièges
Parti socialiste révolutionnaire de Somalie (SRSP).	171*

•Plus six membres nommés par le Président de la République.

2. Répartition des membres de l'Assemblée du peuple suivant le sexe

Hommes.	152
Femmes.	<u>25</u>
	177